



Rectorat de l'académie de Créteil
DPAE 2
Gestion des opérations collectives
Mél : ce.dpaeactesco@ac-creteil.fr

4, rue Georges Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

La rectrice de l'académie de Créteil,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié par le décret n°2005-997 du 22 août 2005 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel du Ministère de l'Education Nationale ;
- Vu Vu le décret 94-1017 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues;
- Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques du 27 novembre 2023 ;

Arrête

Article 1 : Sont inscrits, au titre de l'année 2024, sur la liste d'aptitude aux corps des Secrétaires Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (SAENES), les Adjoints Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (ADJAENES) dont les noms suivent :

1. Mme FRIQUET Annick affectée au collège Les Cités Unies à COMBS-LA-VILLE,
2. Mme WANUFFEL Nathalie affectée au collège Dorval à ORLY,
3. Mme NOGUEIRA Isabelle affectée au lycée polyvalent Frédéric Joliot Curie à DAMMARIE-LES-LYS,
4. Mme PERRIN Valérie affectée à la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne à MELUN,
5. Mme HOAREAU Catherine affectée au Rectorat de CRETEIL à CRETEIL,
6. Mme MONTEALEGRE Leilani affectée à l'Université Gustave Eiffel à MARNE-LA-VALLEE,
7. Mme NELSON Murielle affectée au collège Jean Zay à BONDY,



8. Mme TARRIEUX Claire affectée au lycée d'enseignement général et technologique Olympe de Gouges à NOISY-LE-SEC,
9. Mme APAGY Marie Laure affectée au lycée d'enseignement général et technologique Paul Eluard à SAINT-DENIS,
10. Mme GILLES Anne affectée au CROUS à CRETEIL,
11. Mme ASSOULINE NADJAR Myriam affectée au collège Janusz Korczak à LIMEIL-BREVANNES,
12. Mme ALI MDAHOMA Asiata affectée au collège Nicolas de Stael à MAISONS-ALFORT,
13. Mme LANGEVIN Christine affectée au collège Honoré de Balzac de NEUILLY-SUR-MARNE,
14. Mme DUFLOS Florence affectée à l'Université Paris 12 (IUT SEINE-ET-MARNE),
15. Mme EWU Louise affectée au lycée d'enseignement général et technologique Voillaume à AULNAY-SOUS-BOIS,
16. Mme CEZILLE-MAZIERES Valérie affectée au Rectorat de Créteil à CRETEIL,
17. Mme CHAPLAIN Bérengère affectée au collège Emile Chevalier de SOUPPES-SUR-LOING,
18. Mme GAUTHEROT Poean Estelle affectée au lycée polyvalent Antoine de Saint Exupéry de CRETEIL,
19. Mme JOLLY Maggy affectée au collège Georges Brassens à BRIE-COMTE-ROBERT,
20. Mme MAJOR Elisabeth affectée au lycée professionnel Christophe Colomb à SUCY-EN-BRIE,
21. Mme DUBOIL TISSIERE Corinne affectée au Rectorat de Créteil à CRETEIL,
22. Mme AIT OUKASSI Dalila affectée au lycée polyvalent Darius Milhaud au KREMLIN-BICETRE,
23. M. SPLAWSKI Morgan affecté au lycée polyvalent Flora Tristan à MONTEREAU-FAULT-YONNE,
24. Mme SAULDUBOIS Magali affectée au Rectorat de Créteil à CRETEIL,
25. Mme BARTEL Valérie affectée au collège Frédéric Chopin à MELUN,
26. Mme HENRY Corinne affectée à la Direction des services départementaux de l'Education Nationale du Val-de-Marne à Créteil,
27. Mme GHRAB Florence affectée la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Seine-Saint-Denis à BOBIGNY,
28. Mme BOUKRAA Najisse affectée à l'Université Paris 8.



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des Personnels ATSS
et d'Encadrement
DPAE**

Liste complémentaire :

1. Mme TIMBERT Aude affectée au lycée d'enseignement général et technologique François Couperin à FONTAINEBLEAU,
2. M. MASSIP Stéphane affecté au lycée d'enseignement général et technologique Martin Luther King à BUSSY-SAINT-GEORGES.

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le

17/06/24

**Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie de Créteil**

Mehdi CHERFI